

Le fonds de dotation de l'urgence pérenne (F.U.P.)

La doctrine française de sécurité civile repose aujourd'hui sur le prépositionnement de consommables — groupes électrogènes, tentes, réserves alimentaires, bouteilles d'eau — mais il n'existe aucune réserve nationale de systèmes capables de produire immédiatement de l'eau potable sur site. UNIGAIA SWG a créé pour combler ce vide capacitaire le Fonds de Dotation de l'Urgence Pérenne (F.U.P.), régi par la loi du 4 août 2008, structure agile et à but non lucratif, entièrement exonérée d'impôts commerciaux, dotée d'une gouvernance indépendante (conseil d'administration d'experts en sécurité civile et acteurs de l'eau, contrôle par un commissaire aux comptes).

Le F.U.P. fonctionne comme un stock stratégique tournant : des conteneurs de fontaines familiales et de M.U.P.E. sont maintenus en permanence prêts à être déployés sous 24 heures en cas de crise — sécheresse, inondation, pollution accidentelle (pesticides, PFAS, nitrates), panne électrique majeure, cyberattaque ou rupture prolongée d'une usine de traitement. Si aucune crise majeure ne survient dans un délai de 18 mois, une partie du stock est redéployée vers des projets de développement international puis renouvelée à neuf.

L'ambition du F.U.P. est de préposer stratégiquement des fontaines sur l'ensemble du territoire français (par département, par région et au niveau national), en s'appuyant sur le cadre réglementaire du continuum sécurité-défense (proposition de résolution n°588 du Sénat, article R. 1332-2 du Code de la défense relatif aux Secteurs d'Activité d'Importance Vitale). Il transforme ainsi une dépense publique de crise à fonds perdus en un investissement patrimonial durable au service des populations.